Mairie d'Ercuis

SOUS-PREFECTURE
24 MARS 2026
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2026-06

SEANCE DU 20 MARS 2026

Convocation du	**15 mars 2026**
Affichage du	**15 mars 2026**

Nombre de membres en exercice	**18**
Nombre de présents	**18**
Nombre de votants	**18**
PROCURATION	**0**

Objet : **CRÉATION DES COMMISSIONS ET LA DÉSIGNATION DES MEMBRES**

L'an deux mil VINGT-SIX, le VINGT MARS à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages en mairie, sous la présidence de Madame Anne FUSZ, le Maire.

Présents :
Mme FUSZ Anne, M. NABONNE Éric, Mme ALLAIN Geneviève, M. URCOURT Daniel, Mme GOMES DE MACEDO Delphina, M. MAURICE Mickaël, Mme SIX Sylvie, M. FORTE Carlos, Mme SPIRA Julie, M. ROSELLE Régis, Mme NICOLAS Pascale, M. COESSENT Jean-François, Mme DUCOUDERCQ Juliette, M. HAUVILLER Adrien, Mme SAN MARTIN Géraldine, M. REZZA Thibaut, Mme FERNANDES Martine, M. JEZEQUEL Jérôme. ses Conseillers Municipaux

Secrétaire : M. COESSENT Jean-François

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, je vous propose de créer huit (8) commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

La Commission des finances,

La Commission des impôts,

La Commission d'Appel d'Offres (CAO),

La Commission urbanisme,

La Commission des travaux,

La Commission information et communication,

La Commission associations,

La Commission enfance, jeunesse, intergénération,

Je vous propose donc, Mesdames, Messieurs, d'adopter la délibération suivante

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

SOUS-PREFECTURE
24 MARS 2026
60300 SENLIS

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Article 1 : **ADOPTER** la liste des commissions municipales suivantes :

1° - La Commission des finances,
2° - La Commission des impôts,
3° - La Commission d'Appel d'Offres (CAO),
4° - La Commission urbanisme,
5° - La Commission des travaux,
6° - La Commission information et communication,
7° - La Commission associations,
8° - La Commission enfance, jeunesse, intergénération,

Article 2 : Après appel à candidatures et volonté de l'unanimité du conseil municipal, il a été procédé à un vote à main levée pour désigner les membres et le nombre des commissions suivantes :

1° - La Commission des finances, à l'unanimité
Sans quota
Président : Le maire,
Vice-président : M. Éric NABONNE,
Mme Geneviève ALLAIN,
MM Éric NABONNE, Jérôme JEZEQUEL, Thibaut REZZA, Régis ROSELLE, Adrien HAUVILLER.

2° - La Commission des impôts, à l'unanimité
Arrêtée à 5 membres de la liste majoritaire et 1 membre de la seconde liste

Président : Le maire,
Vice-président : M. Éric NABONNE,
Mme Geneviève ALLAIN,
MM Éric NABONNE, Jérôme JEZEQUEL, Régis ROSELLE, Carlos FORTÉ.

3° - La Commission d'Appel d'Offres (CAO), à l'unanimité
L'ensemble des conseillers municipaux accepte la proposition de voter à main levée pour désigner les membres du conseil municipal.

Arrêtée à 2 membres titulaires de la liste majoritaire et 1 membre titulaire de la seconde liste et 3 suppléants répartis de la même manière
Président : Le maire,
MM Éric NABONNE (titulaire), M Daniel URCOURT (titulaire), Jérôme JEZEQUEL (titulaire),
MM Jean-François COESSENT (suppléant) et Régis ROSELLE (suppléant), Thibaut REZZA (suppléant).

4° - La Commission urbanisme, à l'unanimité
Arrêtée à 3 membres de la liste majoritaire et 1 membre de la seconde liste

Président : Le maire,
Vice-président : M. Éric NABONNE,
Mme Pascale NICOLAS,
MM Éric NABONNE,

5° - La Commission des travaux, à l'unanimité
Arrêtée à 4 membres de la liste majoritaire et 1 membre de la seconde liste

Président : Le maire,
Vice-président : M. Daniel URCOURT,
MM Daniel URCOURT, Adrien HAUVILLER, Régis ROSELLE, Mickael MAURICE, Thibaut REZZA.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

6° - La Commission information et communication, à l'unanimité
Arrêtée à 7 membres de la liste majoritaire et 1 membre de la seconde liste

Président : Le maire,
Vice-présidente : Mme Delphina GOMES DE MACEDO,
Mmes Delphina GOMES DE MACEDO, Juliette DUCOUDERCQ, Julie SPIRA, Sylvie SIX, Geneviève ALLAIN,
M. Carlos FORTÉ.

7° - La Commission associations, à l'unanimité
Arrêtée à 3 membres de la liste majoritaire et 1 membre de la seconde liste

Président : Le maire,
Vice-présidente : Mme Delphina GOMES DE MACEDO,
Mmes Delphina GOMES DE MACEDO, Martine FERNANDES, Julie DUCOUDERCQ, Géraldine SAN MARTIN.

8° - La Commission enfance, jeunesse, intergénération, , à l'unanimité
Arrêtée à 6 membres de la liste majoritaire et 1 membre de la seconde liste

Président : Le maire,
Vice-présidente : Mme Geneviève ALLAIN,

Mmes Geneviève ALLAIN, Martine FERNANDES, Delphina GOMES DE MACEDO, Sylvie SIX, Julie SPIRA, Juliette DE COUDERCQ,
M. Jean-François COESSENT.

Le Maire,
Anne FUSZ

Le Maire certifie, en application de l'article L2131-Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Anne FUSZ

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

SOUS-PREFECTURE
2 4 MARS 2026
60300 SENLIS

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355